

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DU GRAND NANCY

2023-2024



métropole
GrandNancy

PRÉAMBULE

Lors des débats autour de la loi de 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la conscience du caractère inévitablement progressif des mesures adoptées était dans tous les esprits : mais vingt ans après, les citoyens sont légitimes à être exigeants en la matière, en particulier vis-à-vis de la puissance publique, appelée à donner l'exemple.

Est-ce que tout le Grand Nancy est désormais accessible ? Assurément non, et les personnes porteuses de handicap ainsi que leurs proches en font chaque jour le constat. Mais le chemin parcouru est d'ampleur et ce rapport d'activité le dit.

Qu'il s'agisse de la chaîne des déplacements – bus et voirie notamment –, des bâtiments publics comme les établissements culturels, du recrutement d'agents publics en situation de handicap, de la mise aux normes de logements du parc social ou d'une meilleure prise en compte du handicap mental, les progrès ont été nombreux et réguliers. Ils doivent être poursuivis.

Le handicap nous concerne toutes et tous : merci à toutes celles et tous ceux, et d'abord aux associations, qui œuvrent en faveur de ce principe d'intérêt général. Ils donnent corps à ce joli mot de notre devise républicaine qu'est l'égalité.

Bien à vous,

Mathieu Klein
Président du Grand Nancy
Maire de Nancy



Evelyne Beaudeau
Vice-présidente
Solidarités et Santé



SOMMAIRE

1. **TRANSPORT ET MOBILITÉ**
2. **AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC**
3. **CADRE BÂTI DE LA METROPOLE & PATRIMOINE**
4. **LOGEMENT ET HABITAT**
5. **RESSOURCES HUMAINES EN INTERNE
À LA METROPOLE**
6. **ACTIONS POUR L'INTÉGRATION
DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP DANS LA VIE LOCALE**

1.

TRANSPORT ET MOBILITÉ



1. Un nouveau Trolley Bus dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M)

Le Grand Nancy compte un million de déplacements quotidiens, et à l'heure de l'évolution des usages et de la transition écologique, il est indispensable de transformer les mobilités et de les faciliter afin de répondre aux attentes et aux besoins de tous les habitants de la Métropole et du bassin de vie.

Le 25 novembre 2021, un cap a été franchi avec l'adoption du « Plan Métropolitain des Mobilités » (P2M) en Conseil métropolitain ; document qui fixe la stratégie du plan de déplacement à l'horizon 2035 et les actions à engager.

Les 4 objectifs du P2M



- Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires, accessibles et adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre,
- Favoriser un meilleur partage de l'espace public avec plus de place pour les piétons et les cyclistes et une place pour la voiture rééquilibrée,
- Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole,
- Retrouver le plaisir de vivre la ville et de s'y déplacer en toute sécurité.

Pour ce faire et très concrètement, un nouveau réseau de transports en commun sera mis en service en 2025, et s'appuiera sur 5 lignes structurantes : une ligne **1 en trolleybus 100 % électrique** remplaçant le Tram sur pneus (TVR), et des lignes 2 à 5 en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Concernant le matériel roulant Trolley Bus qui viendra équiper la ligne 1 en avril 2025, deux réunions de concertation ont eu lieu en 2024 sur la question de l'accessibilité.

Cette commission s'étant réunie en amont de la commande officielle passée au constructeur HESS, plusieurs ajustements ont pu être apportés suite aux remarques constructives effectuées pendant ces temps d'échange : couleur des barres de maintien, temporisation des portes, dispositif de contact avec le conducteur depuis le véhicule, etc...

De plus, plusieurs idées ont été retenues et seront à développer par la suite, comme la création et la diffusion de messages éducatifs sur l'utilisation des places PMR, le développement d'un outil permettant de signaler un usager en fauteuil roulant à un arrêt pour que le conducteur puisse anticiper la sortie de la palette, ...

Quelques dates pour illustrer le calendrier de la mise en service de la ligne 1 :

- Juillet 2022, commande officielle des véhicules
- Mars/Avril 2024 : premières livraisons
- Octobre 2024 : premiers tests de fonctionnement sur le secteur CHRU-Vélodrome à Vandoeuvre-lès-Nancy
- Janvier 2025 : deuxième phase de test entre les arrêts Mouzimpré à Essey-lès-Nancy et l'arrêt Jean Jaurès à Nancy, une opération nécessitant la mise sous tension de la nouvelle ligne aérienne de contact (LAC)
- Avril 2025 : exploitation commerciale du Trolley

2. Bilan sur la mise en accessibilité des arrêts du réseau Stan

Aujourd'hui, 700 arrêts de bus urbains sur 904 sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, 96% des 300 arrêts les plus fréquentés (plus de 100 montées et descentes par jour) ont été aménagés. Les bus sont, par ailleurs tous accessibles. Le prochain Trolley en remplacement du Tram actuel le sera également.

Taux d'arrêts accessibles sur les principales lignes du réseau Stan :

Ligne A de remplacement	Tempo 2	Tempo 3	Tempo 4	Corol	10	11	12	13
90%	100%	100%	98%	97%	95%	88%	71%	74%

14Exp	15	16	17	20	21	22	23	24
54%	97%	91%	70%	91%	70%	72%	70%	40%

Certains arrêts des lignes de proximité où circulent des minibus, comme les lignes Resago et Citadine sont difficilement aménageables en raison de leur déclivité.

En complément, un travail de sensibilisation et de formation des salariés de Keolis, et particulièrement des conducteurs, est effectué afin d'améliorer la prise en charge de toute personne à mobilité réduite et en situation de handicap sur les lignes du réseau Stan et ainsi faciliter l'usage au quotidien du réseau nominal pour tous.

Le site internet du réseau Stan a également évolué sur la page « accessibilité » et permet désormais une visibilité sur chaque arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite.

Focus 20 ans loi handicap / rétrospective



20 ans de la loi de 2005 relative à l'accessibilité et au handicap : récapitulatif de ce qui a été fait en 20 ans, et ce qu'il reste à faire.

Les premiers véhicules équipés de rampes pour personnes à mobilité réduite (PMR) ont été mis en service en 2005. Depuis cette date, tous les bus renouvelés sont dotés d'au moins une rampe PMR et d'un emplacement pour les utilisateurs de fauteuils roulants (UFR) à l'intérieur du véhicule. Actuellement, l'ensemble du parc de bus STAN est conforme à la loi sur l'accessibilité.

Concernant les trolleybus, deux réunions spécifiques de la commission d'accessibilité ont été organisées. Suite à ces réunions et pour tenir compte des remarques formulées, plusieurs améliorations ont été apportées : les barres de maintien sont désormais blanches pour offrir un meilleur contraste aux personnes malvoyantes, deux emplacements UFR et une rampe PMR à la porte 2 ont été ajoutés, ainsi qu'un emplacement spécifique pour les poussettes aux portes 3 et 4 places réservées pour les PMR. Des annonces sonores sont également disponibles aux arrêts et à l'extérieur à l'approche des quais. Le véhicule est également équipé de girouettes latérales des deux côtés.

Depuis deux ans, toutes les nouvelles acquisitions de bus intègrent ces caractéristiques, avec deux emplacements UFR pour les bus articulés et un pour les bus standards, des barres de maintien blanches, une ou deux rampes UFR (une manuelle à la porte 1 si possible et une électrique à la porte 2), des girouettes plus grandes, et un haut-parleur extérieur pour annoncer la direction du bus à l'approche des arrêts.

De 2009 à 2013 : d'importants investissements, près de 7 593 000€, ont été réalisés aux arrêts de bus afin d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le réseau Stan de plus en plus structuré au fil des années devient accessible à tous.

2012-2013 : importants investissements pour construction de la ligne 2 et de nouveaux arrêts accessibles aux PMR.

De 2014 à 2022, la nouvelle ligne 2 connaît un franc succès avec de nouveaux véhicules, les BHNS (bus à haut niveau de service) offrant davantage de places pour les fauteuils roulants. Les investissements destinés à l'aménagement des quais de bus représentent 5 805 420€ malgré les contraintes budgétaires. L'année 2014 a vu l'arrivée de la ligne 3 entièrement accessible (1 264 420€), ligne structurante circulant avec des bus BHNS.

2023-2024 : l'accessibilité des quais bus provisoires durant les deux années de travaux sur la ligne A particulièrement a nécessité de nombreux moyens financiers et humains (210 994€ en 2023 et 99 173€ en 2024) L'itinéraire de la ligne A est continuellement modifié au fur et à mesure de l'avancée des travaux entraînant le déplacement des abribus et quais provisoires.

2023-2024 : Au-delà des différents temps de concertation qui ont permis quelques ajustement en terme d'accessibilité du matériel roulant Trolley, les deux années de travaux d'aménagement de la ligne 1, 2023 et 2024 représentent en soi une belle transformation de l'environnement le long des 10 km de la ligne 1 de Vandœuvre-lès-Nancy à Essey-lès Nancy en passant par les communes de Nancy et Saint Max. Davantage de confort pour tous les usagers des transports, davantage de places pour les personnes à mobilité réduite, bornes audio Phitech aux arrêts, quais bus, voirie, cheminement piétons, tel est le bouquet de services qui rendront les déplacements plus aisés particulièrement pour les PMR sur le réseau Stan. De plus, le service à la demande Handistan répond toujours aux déplacements des personnes les plus empêchées.

Pour les prochaines années : une restructuration du réseau Stan est prévue autour de la ligne 1, dès le mois d'août 2025, pour que l'offre de transport s'adapte dans sa globalité aux diverses demandes des 20 communes de la Métropole. Naturellement, toute création de ligne comme la ligne structurante 5 (en août 2025) ou de nouveaux arrêts sera conforme à la loi sur l'accessibilité aux PMR.



3. Le réseau Handi 'Stan – Bilan & Perspectives

Le service Handistan est un service de transport à la demande du réseau Stan réservé aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas emprunter les transports publics urbains. Chaque demande d'inscription est étudiée par une commission d'admission se réunissant plusieurs fois par an. Il convient de noter la **modification des conditions d'admission d'office au service intégrant désormais les possesseurs d'une carte mobilité inclusion « Mobilité » et la révision du barème d'autonomie.**

A ce jour, 1 161 usagers sont inscrits au transport Handistan, parmi lesquels, 678 sont des usagers actifs utilisant le service régulièrement. En 2023, ces usagers actifs ont effectué 62 200 déplacements contre 67 803 en 2022, soit une baisse de 8%. Le service est accessible avec tous les titres du réseau Stan, aux mêmes conditions. Comme pour l'ensemble des lignes du réseau, les déplacements des samedis et dimanches sont gratuits. **Depuis le 1er mars 2022, les jeunes habitants la Métropole de moins de 18 ans peuvent également voyager gratuitement avec le Pass moins de 18 ans.**

Le service Handistan fonctionne tous les jours de 6h45 à minuit sur réservation préalable via la plateforme téléphonique ou le site internet. Le niveau d'accompagnement est complet, les bénéficiaires du dispositif sont acheminés de porte à porte sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Afin d'améliorer la qualité du service qui a connu un déclin depuis le début de l'année 2023, des mesures ont été prises pour limiter le nombre de courses journalières à partir du mois de juillet 2023. Cela a entraîné une forte augmentation du taux de refus, passant de 0.85% en 2022 à plus de 5% en 2023.

A l'instar de la fréquentation des transports en commun, la tendance à la baisse se confirme aussi sur le transport Handistan. Nous enregistrons 47 861 validations en 2023, contre 49 795 en 2022, auxquelles s'ajoutent les utilisations du service les samedis et dimanches. A titre d'information, les kilomètres parcourus par le service Handistan en 2022, représentent 10% de l'offre globale du réseau de transport. En 2023, 693 849 km ont été parcourus pour la réalisation du service.

Le service complémentaire **Stan-me-guide** vise à accompagner les personnes qui le souhaitent à l'utilisation du réseau Stan. La formation se fait à l'aide d'un accompagnateur sur 3 trajets habituels afin de développer son autonomie sur le réseau Stan.

Quelques chiffres (2023) de l'activité Handistan :

- Personnes inscrites en 2023 : 1 161
- 53% sont en fauteuil roulant, 40% sont déficients visuels et 7% sont semi-valides
- Nancy : 50% des départs et 50% des destinations
- 47 961 validations en 2023 (lundi à vendredi)
- 693 849 km parcourus en 2023

Des travaux sont en cours chez Kéolis et Synergihp (sous-traitant) sur la performance du service afin de favoriser un paramétrage de l'outil Viacitis, offrant le plus de capacité possible au service à moyens humains et matériels constants.

2.

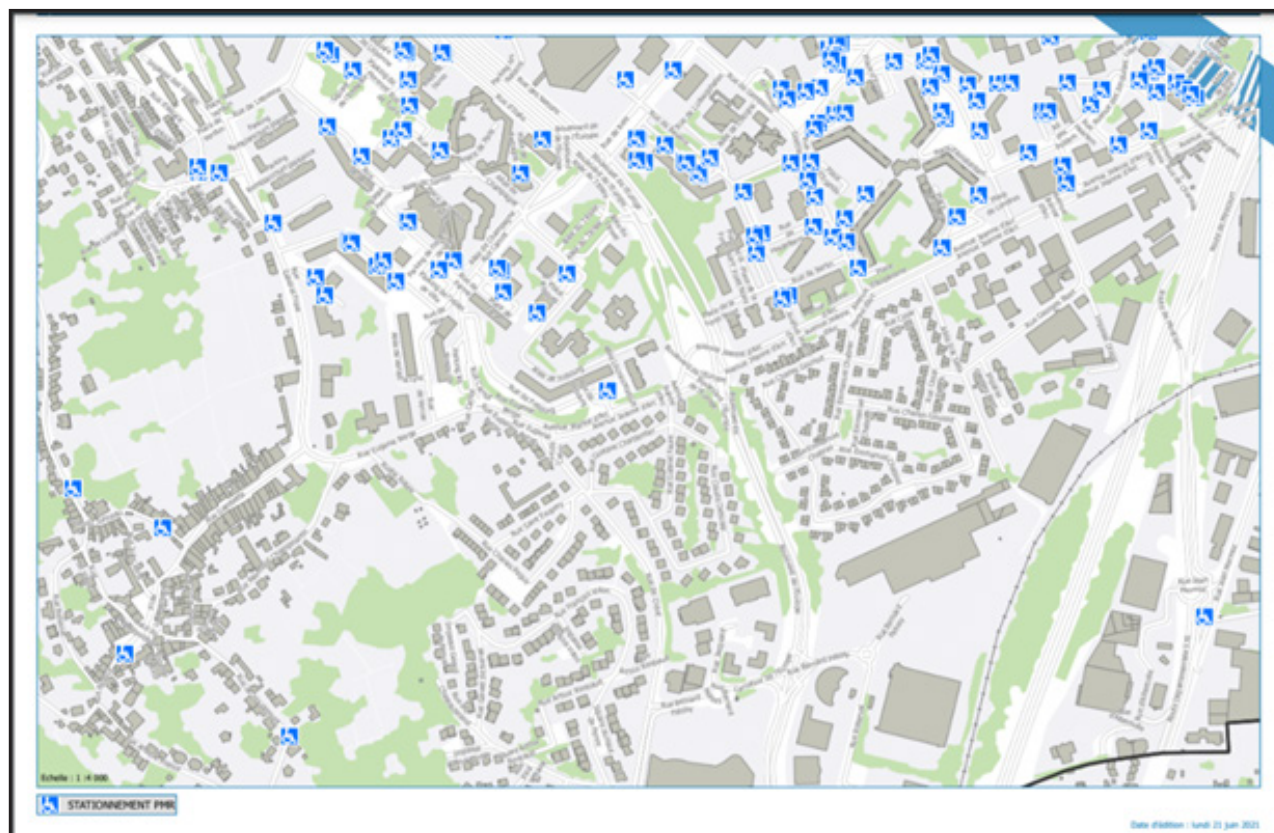
AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS



2.1. Cartographie du stationnement réservé PMR et analyse des demandes de création

En liaison avec les communes, il a été procédé à la mise à jour des emplacements de stationnement réservé sur l'agglomération.

Cette cartographie est désormais consultable sur le portail SIG du Grand Nancy à l'adresse : <https://geo.grandnancy.eu>, rubrique « Applications grand public » .



Focus 20 ans loi handicap / rétrospective



Près de 1 800 places sont ainsi répertoriées sur l'agglomération. La mise à jour est assurée au fur et à mesure de la création de nouvelles places.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information concernant la longueur et la largeur précises des places ainsi que la pente et le devers est en cours d'actualisation.

3.

CADRE BÂTI ET PATRIMOINE



La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'un vaste patrimoine immobilier. Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour les droits et l'égalité des chances des personnes handicapées, celle-ci s'emploie à rendre accessible l'ensemble de son patrimoine recevant du public. Après une grosse campagne de diagnostics, programmes et planification, les premières réalisations ont vu le jour en 2013, à la piscine du Lido, et au complexe sportif des Aiguillettes.

Focus 20 ans loi handicap / rétrospective



Depuis 2015, la Métropole poursuit ce chantier d'envergure dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui devait s'achever en 2024. A sa création, par délibération du conseil du 2 octobre 2015 (n°17) l'agenda portait sur l'accessibilité programmée de 58 bâtiments sur une durée de 9 ans avec l'échéance en 2024, pour un coût global de 9 260 000€.

Depuis le début de l'agenda, le patrimoine de la Métropole a connu des fermetures, des ventes, des accessibilités traitées dans le cadre d'autres programmes de travaux, ou encore, la passation de délégations de service public.

L'agenda porte donc aujourd'hui non plus sur 58 mais sur 23 bâtiments. Parmi ceux-ci, 15 sont déjà traités et 1 est actuellement en chantier pour son accessibilité d'ici la fin de l'année (cf. tableau récapitulatif).

Ceci étant, le contexte de crise sanitaire et économique dû à la Covid a lourdement contraint l'agenda avec une année 2020 marquée par de grosses interruptions et d'importants décalages dans le temps, ainsi qu'un budget difficile à maîtriser avec une hausse généralisée des prix des matériaux du bâtiment. De ce fait, l'agenda a pris un certain retard et n'a donc pas pu être respecté. Il était en effet impossible de maintenir la cadence nécessaire pour le respect de l'agenda avec autant de ralentissement forcé de l'activité.

A ce contexte, se sont ajoutées d'inévitables difficultés techniques liées aux contraintes imparables d'une grosse collectivité telle que la Métropole du Grand Nancy, à savoir, des passations de marchés publics en procédures formalisées avec des délais importants, des réalisations en site occupé, ou, à traiter en même temps pendant les rares périodes de fermeture des établissements, des études techniques plus importantes et plus longues qu'initialement dans certains cas (diagnostics amiante, ajustement des besoins avec la maîtrise d'usage, etc.), et enfin, des coûts très importants par rapport au budget d'investissement, à lisser sur plusieurs années ce qui a obligé à étaler les actions de travaux dans le temps.

Il reste donc 7 bâtiments à traiter avec du retard moyennant une demande de prorogation de l'Ad'AP qui a été votée par le conseil métropolitain en délibération le 28 novembre 2024.

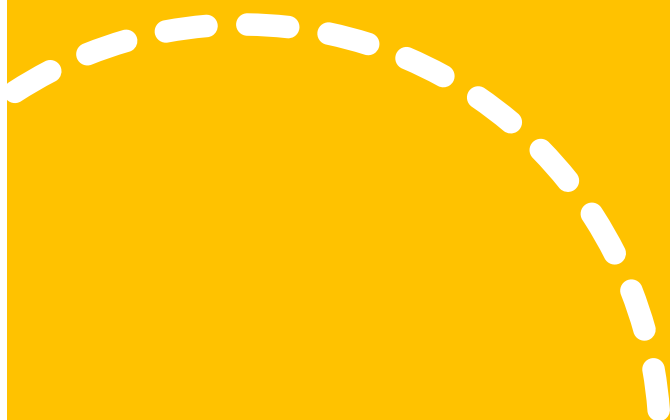
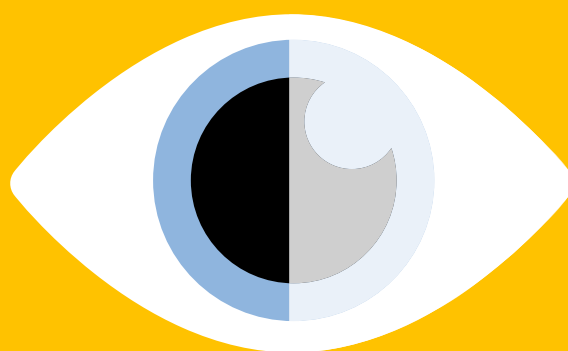
Les gymnases scolaires repris par la Métropole après dissolution de l'ancien Syndicat Intercommunal Scolaire qui en avait la charge, font l'objet d'un Ad'AP indépendant et sont traités dans une démarche intégrée à la maintenance échelonnée jusqu'à 2027.

Ad'AP de la Métropole du Grand Nancy N°05439515A0004	2016-18	2019-21	2022-24	2025-27
	880 000	60 000	1 600 000	1 650 000
Stade Raymond Petit	75 000			
Gymnases COSEC de Tomblaine (2 bâtiments)	115 000			
Muséum-Aquarium	125 000			
Zénith	295 000			
Stade Marcel Picot	270 000			
Fourrière automobile		10 000		
Halle tram		10 000		
Médiaparc		10 000		
Resto du cœur		10 000		
Ecole de la 2 ^{ème} chance		10 000		
Maison de l'emploi		10 000		
Palais des sports Jean Weille			515 000	
Piscine de Laneuveville			80 000	
Conservatoire régional de musique			660 000	
Siège de la Métropole			25 000	425 000
Jardin botanique du Montet (2 bâtiments)				500 000
Parc des sports de Vandoeuvre				250 000
Pôle nautique aviron de Nancy				150 000
Pôle nautique canoë-kayak de Nancy				100 000
Pôle nautique France espoir de Nancy				50 000
Université de la culture permanente				200 000
Centre de vol à voile				50 000



4.

LOGEMENT ET HABITAT



4.1. Bilan des actions dans le parc H.L.M

Recensement des logements accessibles

Les organismes HLM du Grand Nancy sont directement impliqués dans les questions de l'accès et du maintien dans le logement des personnes handicapées et des personnes dont la mobilité est réduite du fait de l'âge ou de maladies.

Ils construisent des logements accessibles, mais adaptent aussi régulièrement des logements existants selon les besoins de leurs occupants. Ils font également évoluer leur politique de gestion locative pour mieux répondre à leurs besoins, notamment au travers du parcours résidentiel.

Des partenariats ont été élaborés avec les acteurs du territoire pour produire une offre de logements spécifiques ou pour apporter une offre de service aux locataires. Ils bénéficient notamment d'une expertise avec la fondation Bompard pour l'aménagement des logements. En **2023** celle-ci a réalisé **8** études ergothérapiques pour l'adaptation de logements et 1 étude globale d'accessibilité à un bâtiment.

Par ailleurs, un recensement des logements accessibles au sein du parc des bailleurs sociaux est assuré chaque année par UeS. Ils sont répartis au sein des trois catégories distinctes. Il apparaît ainsi qu'au 31 décembre **2023** ce sont :

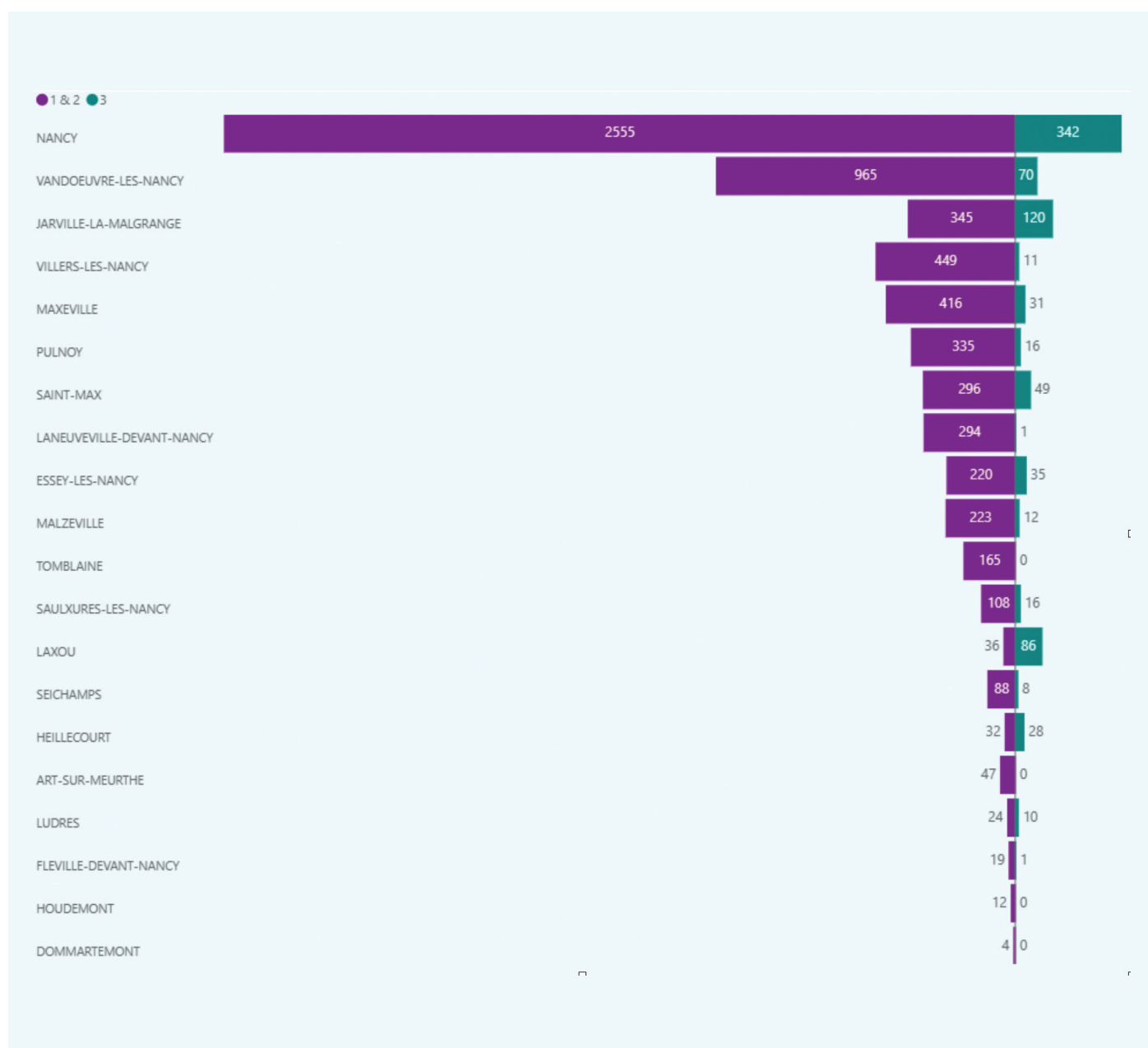
- **3 526** logements de catégorie 1 = logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005 (sans contrainte à la roue).
- **3 107** logements de catégorie 2 = logements accessibles, construits avant la loi de février 2005, ou adaptés, et pouvant être proposés à une personne en fauteuil.

Soit un total de **6 633** logements accessibles, sans contrainte à la roue, pouvant être proposés à des personnes en fauteuil roulant catégories 1 et 2, avec la répartition typologique suivante :

Typologie	T1/T1 bis	T2	T3	T4	T5	T6 et +	Total
Nombre	805	1517	2348	1504	409	44	6633
%	12.1	23.7	35.3	22.7	6.1	0.6	100

Ils correspondent à 93 % à des logements collectifs, dont 30 % situés en rez de chaussée.





Répartition des logements accessibles de catégories 1 et 2 au sein du parc social par commune de la Métropole du Grand Nancy

Evolution du parc de logements accessibles

Focus 20 ans loi handicap / rétrospective



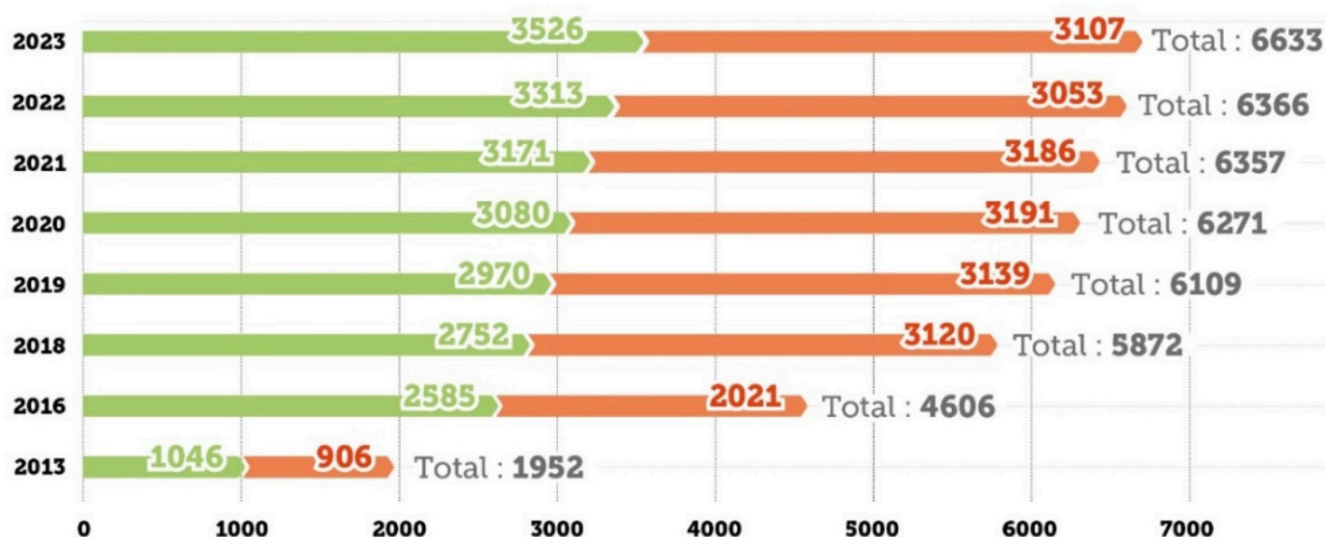
On peut noter une évolution importante du parc de logements accessibles puisque celui-ci a triplé depuis 2012, passant de 1952 logements (catégories 1 et 2) à 6633 lors du dernier recensement au 31/12/2023.

L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

**6633 LOGEMENTS
ACCESSIBLES SONT
COMPTABILISÉS EN 2024.**

LE RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

Il a été réalisé en lien avec les bailleurs.



Cat 1 : Logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005.
Cat 2 : Logements accessibles construits avant la loi du 11 février 2005 ou adaptés, et pouvant être proposés à une personne en fauteuil.

Recensement de l'offre accessible au 31/12/2023

Focus 20 ans loi handicap / rétrospective



Cette évolution démontre la nette mobilisation des bailleurs dans l'amélioration de l'accessibilité de leur parc, à la fois par la production de logements neufs et par la mise en accessibilité de bâtiments construits avant 2005. La part de l'accessibilité sur le parc social de la Métropole est ainsi passée de 7% en 2012 à près de 23% en 2023.

4.2. Bilan des actions dans le parc privé

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Agissez pour votre logement », mis en place le 1er janvier 2021 sur les 20 communes de l'agglomération, s'est doublé d'un nouveau dispositif : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain Saint-Pierre - René II - Bonsecours à Nancy pour poursuivre les actions de la Métropole en faveur du maintien à domicile et de l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

Ces dispositifs consistent dans un accompagnement du ménage dans le montage technique, administratif et financier de son dossier par la Société Anonyme Publique Locale Grand Nancy Habitat et d'autres opérateurs, de même que dans l'attribution de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dont la Métropole est délégataire, au profit de certains propriétaires occupant leur logement et de certains propriétaires bailleurs logeant des personnes en situation de handicap ou vieillissement.

Ces aides de l'Anah sont octroyées par le Grand Nancy délégataire des aides à la pierre et ont représenté un montant de 617 605 € en 2024 pour 107 logements.

Toujours sur l'enveloppe Anah déléguée à la Métropole, une copropriété (104 logements) de Vandœuvre-lès-Nancy a pu financer l'accessibilité de ses parties communes pour un montant de 8 803 € (Europe Mon Plaisir)

Enfin, il convient de signaler que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires et la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy renseignent les usagers, pour dispenser informations, conseils et orientations pour toute information relative au logement, y compris en matière d'adaptation au handicap ou au vieillissement. Leurs compétences et le réseau partenarial permettent d'assurer un conseil global, neutre et pertinent aux ménages.



4.3. Perspectives

Dans le parc privé

Le PIG « Agissez pour votre logement » se décline annuellement jusqu'en 2025, notamment sur cette thématique de l'accompagnement des ménages en matière de maintien à domicile et d'adaptation au handicap des logements ; l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – RU, elle, se déploie jusqu'en 2029.

L'aide Ma Prime Adapt' est ainsi dispensée à l'ensemble des propriétaires occupants éligibles, pour eux –mêmes ou leurs locataires. Elle équivaut à 5.5 % de l'aide de l'Anah.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy, la diversification de l'habitat est un élément fort du projet de territoire. A ce titre, deux opérateurs portent chacun un projet de construction de logements à visée inclusive : l'ALAGH (sur une parcelle de l'ancien collège Claude Le Lorrain, avenue Pinchard à Nancy, qui jouxte l'établissement actuel) et l'AEIM (sur la parcelle attenante au Village Michelet, rue de l'Abbé Haltebourg à Maxéville où l'établissement a ouvert un Centre pour adultes autistes sévères en mars 2023).

Dans le parc public

Union et Solidarité poursuivra le recensement annuel des logements accessibles et aménagés. Par ailleurs, le Programme Métropolitain de l'Habitat 2022-2027 a intégré deux actions en lien direct avec l'accessibilité du parc de logement :

La fiche action 14 « poursuivre l'adaptation du parc existant et la production de logements neufs en faveur des seniors » vise à

- Favoriser le développement de l'offre de logements intergénérationnels, notamment en lien avec les réflexions sur la ville du quart d'heure.
- Poursuivre la politique d'adaptation des logements et de maintien à domicile (privé et public). Suivre, à cet égard, l'instauration éventuelle de «Ma Prime Adapt'» par l'Anah.
- Communiquer sur les dispositifs existants notamment via la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.
- Structurer l'offre dans le Grand Nancy en articulant l'existant.
- Étudier l'opportunité d'accroître l'offre pour les personnes âgées dépendantes, en lien avec le conseil départemental et la révision du Schéma départemental de l'Autonomie.
- Développer une offre intermédiaire de logements à destination des publics modestes, en particulier l'Habitat inclusif.
- Mettre en place une observation des livraisons de résidences seniors privées pour éviter la saturation du marché
- Améliorer la connaissance des seniors marquées par l'exclusion sociale.



La fiche action 15 « poursuivre l'adaptation dans le parc existant et la production de logements neufs pour les personnes en situation de handicap » prévoit de:

- Poursuivre l'adaptation du parc de logements existants ainsi que la production de logements neufs adaptés.
- Réfléchir à la possibilité de créer un outil pour le recensement de l'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans le parc privé et poursuivre le recensement par l'UES dans le parc public.
- Mutualiser l'offre et la demande de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap dans le parc public et privé.
- Étudier la mise en place d'un label spécifique pour le logement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Outre la poursuite des actions déjà menées, il s'agit d'encourager le développement de l'habitat inclusif. Si une offre existe déjà pour les personnes en situation de handicap, et reste à développer, le PMH relève qu'il convient d'encourager l'émergence de projets d'habitat inclusif à destination des personnes âgées. Ces réflexions sont à mener dans le cadre de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif, piloté par le Conseil Départemental, associant l'ensemble des partenaires concernés.

5.

RESSOURCES HUMAINES EN INTERNE À LA METROPOLE



5.1. Emploi dans les services du Grand Nancy

En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap.

Grâce à la signature de quatre conventions successives depuis 2010, liant le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au Grand Nancy, une dynamique autour d'une démarche handicap partagée auprès des agents s'est instituée et permet :

- D'améliorer significativement l'action en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- De rendre moins stigmatisant ce sujet ;
- D'atteindre ainsi de façon durable un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

Comme tout employeur, la Métropole doit répondre à une obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, au 31 décembre 2023, la Métropole affiche un taux de 6,56% de travailleurs handicapés, correspondant à 103 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La convention partenariale qui lie la Métropole au FIPHFP appuie la réponse apportée aux besoins des agents qui rencontrent des difficultés de santé, en favorisant leur employabilité et accompagne une politique globale des Ressources Humaines inclusive.

En signant une quatrième convention pour la période 2022-2024, la Métropole du Grand Nancy ancre dans la durée ce partenariat.

La Métropole peut ainsi mieux répondre aux besoins des agents pour adapter leurs conditions de travail à leur situation individuelle et faciliter leur insertion au sein de leur collectif de travail.

La démarche débute au moment de la phase de recrutement et se poursuit tout au long de la carrière de l'agent.

En complémentarité de ces actions, la Métropole favorise le recours au secteur protégé dans différents domaines comme l'entretien des plantes à Kennedy et le lavage des vêtements de travail (ateliers protégés, établissements et services d'aide par le travail).

Elle s'associe chaque année à l'évènement national du DUODAY et mobilise ses services pour faire connaître la diversité de ses métiers le temps d'une journée dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap (étudiants, personnes en reconversion ou en recherche d'emploi). L'accueil d'apprentis en situation de handicap est un objectif volontaire de l'établissement dès lors qu'un candidat présente le souhait de faire une formation en lien avec les métiers métropolitains.

Si les typologies d'aménagement permettant la compensation des handicaps visibles sont étoffées, une attention particulière est aussi portée aux handicaps invisibles avec des actions comme la formation des agents aux premiers secours en santé mentale (PSSM) et un accompagnement spécifique par des acteurs ressources internes ou externes (médecine du travail, référentes handicap, CAP Emploi).

Enfin, la Métropole développe une nouvelle mission de patient expert qui vient compléter les ressources mobilisées pour accompagner les agents et les services.



Une participation au Duoday chaque année depuis 2019

Cet événement national permet, le temps d'une journée professionnelle, la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires. Il s'agit pour un travailleur en milieu protégé, un demandeur d'emploi ou un étudiant handicapé de découvrir un métier ou un secteur d'activité et pour le collectif de travail qui l'accueille de lever ses représentations sur le handicap. Ce sont des immersions souvent riches humainement et chargées émotionnellement, qu'ont pu vivre les personnes accueillies.

Parmi les sept offres publiées par la Métropole après un recensement auprès des services, ce sont donc **5 duos** qui se sont concrétisés en **2023**. A noter que certaines offres n'ont pas trouvé de candidats. Ainsi, des personnes ont pu découvrir des métiers divers et variés au jardin botanique, à l'accueil de Kennedy, au cabinet médical et accompagnement social, au Muséum aquarium et auprès d'un Vice-Président de la Métropole, maire, conseiller régional.

Évolution du taux d'emploi de travailleurs handicapés à la Métropole du Grand Nancy depuis 2011

Année de déclaration	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**	2023**
Bénéficiaires déclarés*	60	73	64	73	81	83	88	83	82	84	91	89	103
Taux d'emploi direct	4.54%	5.37%	4.67%	5.31%	5.76%	5.87%	6.16%	5.76%	5.84	5.88%	6.23%	6.05%	6.56%
Taux intégrant les dépenses déclarées auprès du secteur protégé	5.47%	6.17%	5.61%	6.41%	6.82%	6.76%	7.11%	6.77%	6.94%	7.04%			

* suivant les règles de calcul du FIPHFP : agents sur emplois permanents ou en CDD présents depuis plus de 6 mois

** évolution des règles de calcul ne prenant en compte le recours au secteur protégé que si l'obligation légale de 6% n'est pas atteinte via l'emploi direct, ainsi qu'une évolution de la comptabilisation des effectifs totaux entre 2021 et 2022.



Focus 20 ans loi handicap / Rétrospective de l'amélioration de l'accessibilité sur les 10-20 dernières années :



En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap.

Grâce à la signature de quatre conventions successives depuis 2010, liant le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au Grand Nancy, une dynamique autour d'une démarche handicap partagée auprès des agents s'est instituée et permet :

- D'améliorer significativement l'action en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- De rendre moins stigmatisant ce sujet ;
- D'atteindre ainsi de façon durable un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

Comme tout employeur, la Métropole doit répondre à une obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, au 31 décembre 2023, la Métropole affiche un taux de 6,56% de travailleurs handicapés, correspondant à 103 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La convention partenariale qui lie la Métropole au FIPHFP appuie la réponse apportée aux besoins des agents qui rencontrent des difficultés de santé, en favorisant leur employabilité et accompagne une politique globale des Ressources Humaines inclusive.

La Métropole peut ainsi mieux répondre aux besoins des agents pour adapter leurs conditions de travail à leur situation individuelle et faciliter leur insertion au sein de leur collectif de travail. La démarche débute au moment de la phase de recrutement et se poursuit tout au long de la carrière de l'agent.

La Métropole a aussi pu bénéficier d'un programme d'aides à l'accessibilité bâimentaire porté par le FIPHFP. Le montant total de ces aides financières s'élève à 400 000 €. Ce programme a ainsi contribué à développer l'accessibilité des bâtiments du siège de la Métropole (Chalnot, Kennedy et l'extension Colbert) en :

- Standardisant la largeur de portes à 90 cm ;
- Motorisant certaines portes dans les circulations internes et les parkings ou depuis un ascenseur facilitant l'accès aux agents et au public depuis l'entrée du bâtiment Chalnot.

La Métropole a également opéré la rénovation du système d'alarme d'évacuation de ses bâtiments, avec l'équipement de répéteurs visuels.

6.

ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA VIE LOCALE



6.1. ACCEO

Acceo est une solution d'accessibilité téléphonique et physique permettant au public sourd, malentendant, sourd-aveugle ou aphasique d'échanger gratuitement avec les établissements publics et/ou privés qui en sont équipés.

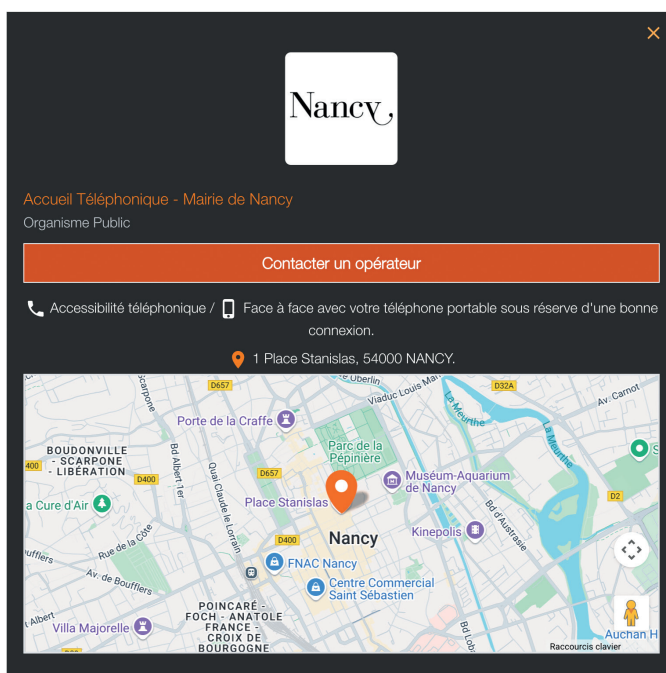
*« Pour exemple, la personne sourde accède au service Acceo via un onglet disponible sur le site de la collectivité. Elle est immédiatement (quelques secondes ou minutes) mise en contact avec un traducteur langue des signes française. Le traducteur, toujours en ligne avec la personne, prend lui-même contact avec la collectivité et relaie la demande et les éventuelles questions en direct. **Cela permet un échange en direct, par traducteur interposé, entre la personne handicapée et l'agent de la collectivité concerné par la demande.** »*

Jusqu'à aujourd'hui, le dispositif Acceo était uniquement disponible sur le site web de la ville de Nancy. Fin 2022, une réflexion a été menée entre les services de la Ville de Nancy, de la Métropole et la DSIT afin d'étendre plus largement le dispositif ACCEO. **Aujourd'hui 12 communes (ainsi que l'ensemble de leurs services et équipements) sont désormais accessibles aux personnes sourdes et malentendantes grâce au dispositif ACCEO.**

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Nancy | - Malzéville |
| - Jarville-La-Malgrange | - Seichamps |
| - Vandœuvre-Lès-Nancy | - Fléville |
| - Saulxures-Lès-Nancy | - Ludres |
| - Heillecourt | - Villers-lès-Nancy |
| - Maxéville | - Laxou |

Les services de la Métropole, L'office de tourisme (Destination Nancy), le Férus des sciences, le Museum Aquarium de Nancy, ainsi que l'établissement Nancy Thermal ont également bénéficié du déploiement d'ACCEO en 2023. La Police Municipale de Nancy a été ajoutée courant 2024.

Voici le lien pour accéder à la plateforme de communication ACCEO : <https://app.acce-o.fr/#>



6.2 Etablissements et activités culturels sur la Métropole

6.2.1. Le Fêru des Sciences

L'établissement possède une salle pédagogique aménagée (20 personnes) pour accueillir des groupes de personnes porteuses de handicap dans des conditions de confort optimales (plans de travail et assises à hauteur, chaises pliantes transportables, matériel audiovisuel performant).

Le nouvel Espace à bidouilles, totalement rénové, a été repensé pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Les zones de passage sont suffisamment large et les tables de manipulation permettent l'accès aux fauteuils roulants.

Trois offres de médiation spécifiquement destinées aux publics en situation de handicap neurocognitif ou visuel sont proposées. Ces offres seront enrichies en 2025 suite à l'ouverture du nouvel Espace à bidouilles.

L'accueil du Fêru des sciences, est équipé d'une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives.

L'établissement est doté de 3 Flâneuses®, fauteuils mobiles polyvalents adaptés à tous les publics et permettant un plus grand confort de visite (<https://lesflaneuses.com/>).

6.2.2 Muséum Aquarium de Nancy

Le Muséum-Aquarium de Nancy est actuellement le seul établissement culturel métropolitain bénéficiant de la marque d'Etat « Tourisme & Handicap » (label renouvelé en 2024 pour les 4 familles de handicaps).

L'établissement possède par conséquent les équipements et dispositifs idoines, cochant ainsi tous les critères obligatoires d'accessibilité nécessaires à l'obtention et au renouvellement de cette marque (lisibilité des textes, ascenseur, Flâneuses®, casques antibruit...). À noter qu'en 2024, la taille de tous les textes des galeries d'aquariums ont été augmentés pour simplifier davantage la lecture.

6.2.3 Jardin botanique

Le Jardin botanique a entrepris de peindre les marches d'accès au pavillon d'accueil afin d'améliorer les contrastes visuels et ainsi faciliter l'accès pour tous. En outre, il accueille des groupes en situation de handicap pour des ateliers de jardinage. En 2024, de nouvelles institutions se joindront à ces initiatives, notamment l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) de Vandoeuvre et l'Institut des jeunes sourds de La Malgrange à Jarville.



6.3. Le développement sportif sur la Métropole

6.3.1 Grands événements

La Métropole du Grand Nancy dispose de trois grands équipements sportifs : le Palais des Sports Jean Weille, le Stade Marcel Picot et le Parc des Sports de Vandoeuvre. Ces infrastructures ont fait l'objet d'importants travaux de mise en conformité au cours des 20 dernières années, comme récemment la mise en accessibilité du Palais des Sports Jean Weille en 2022 pour garantir l'accès à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

Les travaux réalisés incluent notamment :

- ⊗ L'installation d'ascenseurs pour faciliter l'accès aux différents niveaux du bâtiment.
- ⊗ La création d'espaces dédiés dans les tribunes permettant d'accueillir des spectateurs en fauteuil roulant ainsi que leurs accompagnateurs, tout en garantissant une bonne visibilité sur le terrain.
- ⊗ L'aménagement des sanitaires, avec des toilettes adaptées équipées de barres d'appui et d'espaces de manœuvre conformes aux normes pour les PMR.

Ces investissements permettent, en parallèle de l'activité des clubs professionnels, d'ouvrir des créneaux de pratique dans ces espaces aux clubs handisport. À titre d'exemple, la section basket de l'Union Sportive de Vandoeuvre Handisport (USVH) a récemment été relocalisée au Palais des Sports Jean Weille, tandis que la section sarbacane du club continue ses activités au Parc des Sports de Vandoeuvre. Ces aménagements renforcent l'attractivité et l'inclusivité des installations sportives du territoire.

Focus sur la démarche de concertation menée en lien avec l'établissement Nancy Thermal

A la suite des différentes sollicitations de la part de personnes handicapées concernant l'accessibilité de Nancy Thermal, plusieurs visites ont été programmées en lien avec le réseau des testeurs de l'accessibilité depuis 2023 (un groupe constitué de représentants d'usagers handicapés piloté par la Mission Diversité Inclusion et Lutte contre les Discriminations de la Ville de Nancy).

Entre complément des visites de l'Aquasport, de l'espace cure et de l'espace bien-être menée en 2023, une visite test des abords de l'établissement a eu lieu au mois de juin 2024 en présence de personnes à mobilités réduites et de personnes présentant un handicap visuel.

L'ensemble des problématiques soulevées par les testeurs lors des groupes tests ont été étudié en comité technique puis restitué aux différentes commissions.

Des progrès ont déjà été réalisés et certaines propositions ont été mises en place, d'autres sont encore à venir.

Soutien aux sports professionnels

Dans le cadre de son soutien au sport professionnel et au sport de haut niveau, les différents clubs du Grand Nancy assurent des actions d'intégration des personnes en situation de handicap, comme par exemple l'accueil gratuit de ce public lors des matchs à domicile.

Enfin, en parallèle des clubs professionnels soutenus par la Métropole, des ambassadeurs sportifs individuels bénéficient également du dispositif d'aide en raison de leurs performances exceptionnelles.

Parmi eux, deux ambassadeurs se distinguent par leur pratique de la boccia, une discipline spécifiquement adaptée aux sportifs à mobilité réduite.

Les équipements délégués

La gestion de plusieurs équipements dont la Métropole du Grand Nancy est propriétaire est déléguée à d'autres acteurs, qui s'engagent également dans une démarche d'accessibilité de leur site, tant pour l'emploi que pour l'accueil du public.

- ⊗ **Le golf de Pulnoy** emploie une personne issue de l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), atteinte d'autisme, et organise des initiations handigolf en partenariat avec l'association Albatros, démontrant ainsi son engagement en faveur de l'inclusion.
- ⊗ **Le Centre Équestre de Nancy-Brabois**, grâce à une convention avec le Centre Psychothérapique de Nancy (CPN), offre des séances d'équithérapie à des personnes nécessitant un accompagnement spécifique, renforçant ainsi son rôle dans l'accompagnement thérapeutique.
- ⊗ **Le Zénith du Grand Nancy**, quant à lui, garantit un accès optimal et un confort pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap :
 - Mise à disposition permanente de places de parking à proximité immédiate de l'équipement.
 - Plateformes d'accès et prise en charge automatique des personnes à mobilité réduite par la Protection Civile, qui les accompagne depuis leur arrivée jusqu'à leur place dans la salle.
 - Présence de rampes d'accès et de sanitaires spécifiquement équipés pour les PMR, permettant un accueil inclusif et respectueux des besoins spécifiques.

Ces initiatives illustrent l'engagement des partenaires délégués de la Métropole en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion, contribuant à faire du Grand Nancy un territoire exemplaire en matière d'accessibilité universelle.

Accessibilité des sites Scolaires et Omnisports

Suite à un changement du sol sportif du Parc des Sports de Vandoeuvre n'étant plus adapté à l'utilisation de charges lourdes, les rencontres de foot-fauteuil de l'USVH, Club Handisport, ne pouvaient plus avoir lieu.

La section foot-fauteuil du club a donc été relocalisée dans la grande Halle du Complexe Sportif des Aiguillettes où un nouveau sol sportif innovant, inclusif et suffisamment résistant à l'utilisation de fauteuils motorisés lourds.

L'objectif est d'offrir un sol confortable pour la pratique du sport non professionnel et la pratique handisport.

La Métropole du Grand Nancy favorise l'accueil de groupes handisport dans ses équipements sportifs scolaires et omnisports, telles que la section Foot de l'USVH comme déjà évoqué ci-dessus et l'Association Sports et Loisirs des Sourds de Nancy au gymnase Albert Camus à Jarville pour une pratique multisports.



6.3.2. Aquapôle

Equipements aquatiques

Les piscines de l'Aquapôle ont entrepris des démarches significatives pour garantir l'accessibilité de leurs infrastructures aux personnes à mobilité réduite (PMR), en tenant compte des spécificités de chaque type de handicap. Chaque établissement de bain recevant du public a été équipé et entretenu avec divers matériels adaptés, permettant ainsi un accès optimal à l'ensemble des espaces.

Équipements et Matériels

Des ascenseurs sont installés dans les structures concernées (Lido, Vandoeuvre, Laneuveville), avec un programme de remplacement en fonction de leur état de vétusté. Des fauteuils roulants spécifiques au milieu aquatique, des sièges élévateurs pour l'accès aux différents bassins, ainsi que des cages pour chiens guides d'aveugle ont également été mis en place.

Travaux d'Aménagement

Des travaux ont été réalisés ou sont en cours pour améliorer l'accessibilité :

- Mise en conformité de douches, cabines d'habillage et casiers adaptés.
- Chemins podotactiles pour les personnes déficientes visuelles (Lido en intérieur et extérieur, Laneuveville en intérieur).
- Installation de rambardes d'accès (extérieur, Petit Bassin et Pédiluve) et rénovation du cheminement extérieur à la piscine de Laneuveville.

Actions Complémentaires

En complément de ces aménagements, l'accès aux piscines, à l'espace détente et forme du Lido est gratuit pour les PMR et leurs accompagnateurs sur présentation d'un justificatif.

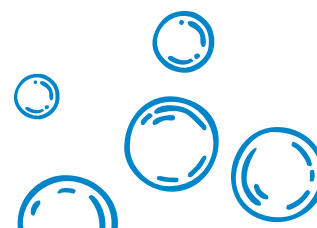
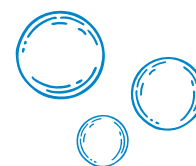
Des prestations spécifiques sont mises en place dans les établissements pour répondre aux multiples besoins de ces usagers. Plus de 115 places sont disponibles sur différents créneaux, avec un taux de remplissage en constante évolution, atteignant actuellement 60 %.

- Cours de natation pour enfants et adultes en situation de handicap physique (20 places)
- Cours de natation pour enfants présentant des troubles autistiques (8 places)
- Cours d'aquagym adaptés, dans un cadre associatif et/ou Métropolitain :
 - ➔ Pour les personnes présentant des handicaps moteurs : HGN (18 places)
 - ➔ Pour les personnes déficientes visuellement : « Sport Plein La Vue » (18 places)
 - ➔ Pour les patients sortant du programme PrescriMouv' : AquaMobilité (16 places)
- Cours en salle pour les femmes atteintes du cancer du sein (5 places)
- Séances PrescriMouv' : 48 places par semaine réparties sur 12 créneaux différents.
- Mise à disposition de créneaux pour les différentes institutions (IME, CNAPS, T21Somie, ...)

Des animations et manifestations ponctuelles sont également proposées sur différentes périodes de l'année :

- pour des événements tels que le Téléthon, Mars Bleu, Octobre Rose.
- durant les congés par des stages de natation en lien avec le Comité Régional Handisport du Grand Est.

Ces initiatives visent à offrir un environnement inclusif et adapté, permettant à tous de profiter pleinement des installations de l'Aquapôle.



6.3. Destination Nancy – Tourisme et Handicap

Destination Nancy - Office de Tourisme Métropolitain est labellisé « Tourisme et Handicap » pour les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur, visuel). Le droit d'usage de la marque a été renouvelé en octobre 2022 pour une période de 5 ans. Preuve de l'engagement de l'Office de Tourisme Métropolitain dans ce domaine, il constitue la garantie d'un accueil efficace et adapté aux personnes en situation de handicap. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap.

Nouveautés :

En 2024, une réimpression des documents suivants a été faite : livret visite du centre historique à destination des personnes sourdes et malentendantes avec renvoi vers des vidéos en Langue des signes Française et sous-titrées ; les incontournables du centre-ville pour toutes personnes à mobilité réduite et le document en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sur Nancy à travers les siècles.

Une mise à jour complète du Guide Tourisme et Handicap a été réalisée. Ce guide présente de nombreux sites à visiter, leur accessibilité et les équipements disponibles pour les personnes en situation de handicap quel qu'il soit.

La refonte de l'espace Tourisme et Handicap sur www.nancy-tourisme.fr a permis une meilleure accessibilité et la mise en ligne du recensement des chambres PMR des hôtels de la Métropole.

Acquisition d'un fauteuil roulant pour les personnes de forte corpulence qui est proposé en prêt.

Des visites adaptées sont désormais prévues tous les deux mois afin de pouvoir proposer une offre variée et renouvelée régulièrement ou à l'occasion d'événements comme les « Journées Nationales Tourisme et Handicap » qui se déroulent en avril. Ce sont ainsi 14 visites adaptées qui ont été proposées en 2024.

La personne référente de Tourisme & Handicap, pour l'Office de Tourisme Métropolitain, a suivi une formation afin de devenir évaluateur de la marque.

Ainsi, Destination Nancy participe activement au déploiement et à l'animation de la marque aux côtés du Comité Départemental du Tourisme (en charge de la coordination), en ayant un agent évaluateur et en réalisant des actions de sensibilisation des acteurs touristiques (notamment lors des rencontres du Conseil des Acteurs du Tourisme et des Rencontres Professionnelles).

Ainsi, les visites d'évaluation « Tourisme et Handicap » suivantes ont eu lieu en 2024 :

- Hôtel Mercure Nancy Centre Place Stanislas
- Greet Hôtel Houdemont
- Ibis Budget Laxou
- Ibis Nancy Centre Stanislas
- Ibis Styles Nancy centre gare

En 2024, le label a été obtenu pour les établissements suivants :

- l'hôtel Mercure Nancy Centre Place Stanislas labellisé pour les handicaps auditif, visuel et mental.
- L'hôtel Ibis Nancy Centre Stanislas labellisé pour les handicaps auditif, visuel et mental.
- l'Ibis Budget Laxou labellisé Tourisme et Handicap pour les 4 handicaps.

Des formations « Tourisme et Handicap » et sensibilisation du personnel d'accueil de l'Office de Tourisme, avec mises en situation, sont organisées chaque année.

Des tests de nouveaux produits ou visites commercialisés par l'Office de Tourisme sont été réalisés avec le réseau nancéen des testeurs de l'accessibilité de la Ville en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy).

Rétrospective :

En 2021, des travaux ont été réalisés afin de mettre aux normes les toilettes de l'Office de Tourisme étant précisé que pour les personnes en situation de handicap, l'accès est gratuit.

Par ailleurs, une offre a été réfléchi en lien avec la société Picto Access sur l'accessibilité. Elle a été mise en place en 2021, afin de qualifier l'accessibilité à l'aide d'un outil de diagnostic, de valoriser les conditions d'accueil sur l'ensemble des outils digitaux (site web, sites partenaires, réseaux sociaux, moteur de recherche...).

En 2022, certains supports avaient été renouvelés : réalisation du Nancy City Guide en braille, réalisation d'un document en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) sur Nancy à travers les siècles... La présentation du présentoir de documentation avait été revue afin d'être facilement repérable et compréhensible, et organisée par secteur géographique ou thématique. Une formation « Tourisme et Handicap » avait également été suivie par l'ensemble de l'équipe.

En 2023, un document de visite du centre historique a été créé à destination des personnes sourdes et malentendantes avec renvoi vers des vidéos en Langue des signes Française et sous-titrées



Focus 20 ans loi handicap / Rétrospective



La loi du 11 février 2005 vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle impose des obligations d'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP) et pour les transports publics, entre autres.

Impact sur le développement touristique

1. **Accessibilité des lieux touristiques** : Depuis 2005, de nombreux sites touristiques ont dû s'adapter pour accueillir les personnes handicapées. Cela inclut des aménagements physiques (rampes, ascenseurs, toilettes accessibles) et des informations adaptées (brochures en braille, applications mobiles).
2. **Formation du personnel** : La sensibilisation et la formation du personnel du secteur touristique à l'accueil des personnes handicapées sont devenues essentielles. Des formations spécifiques ont été mises en place pour améliorer la qualité de l'accueil.
3. **Label et certification** : Des labels d'accessibilité ont été créés pour aider les consommateurs à identifier les lieux accessibles. Ces initiatives favorisent une meilleure visibilité des établissements qui respectent les normes.
4. **Développement de nouveaux produits** : Des offres touristiques spécialement conçues pour les personnes handicapées ont vu le jour, proposant des activités et des services adaptés.

2005 – 2025 : des actions pour un tourisme accessible sur le territoire de la Métropole

Depuis de longues années, la Métropole, Destination Nancy et l'office de tourisme du Grand Nancy se sont engagés dans des actions visant à favoriser l'accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap tout en développant une offre touristique adaptée aux différents handicaps.

Cette démarche volontariste a été récompensée par le label « tourisme et handicap » obtenu en 2022 pour une durée de 5 ans.

Cette marque d'Etat garantit une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques en tenant compte des 4 familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel).

Outre la preuve d'engagement quand à un accueil efficace et adapté aux personnes en situation de handicap, la marque assure également la diffusion d'information fiables sur l'accessibilité des lieux ainsi que sur les services proposés. L'objectif est d'offrir aux touristes en situation de handicap un maximum d'autonomie dans un environnement sécurisant et sécurisé où l'offre touristique couvre tout le champ des prestations :

- Office du tourisme
- Hébergements (hôtels, camping, meublés de tourisme, gîte de groupe)
- Restaurants
- Lieux de visite
- Activité de loisirs

L'obtention de ce label est donc la preuve d'un travail partenarial fort et une volonté affichée entre professionnels du tourisme publics et privés de faire du Grand Nancy une destination touristique pour tous.

En œuvrant et en se positionnant pour l'obtention de ce label, la Métropole et son opérateur s'affirment non seulement comme des acteurs mais aussi comme des ambassadeurs de l'accueil du public handicapé. L'objectif est désormais de conserver ce label en poursuivant les démarches engagées tant en termes d'accessibilité aux sites qu'en terme d'offres renouvelées et adaptées.

Malgré les nombreux progrès réalisés depuis 2005, des obstacles demeurent notamment en matière de sensibilisation du grand public et d'adaptation des infrastructures existantes.

Pour l'avenir, le développement touristique inclusif pourra s'appuyer sur l'innovation et le développement des technologies pour poursuivre son déploiement.



**Contact : Direction développement social, jeunesse, santé -
Service Cohésion Sociale Insertion**
cohesionsocialeinsertion@grandnancy.eu / 03 83 91 84 05



photos sans crédits : Métropole du Grand Nancy
mise en page : Joséphine Micallef